

Comité de Côte d'Or de Cyclisme

SAVOIR ROULER À VÉLO

Avec l'Association des Maires
Ruraux de la Côte d'Or



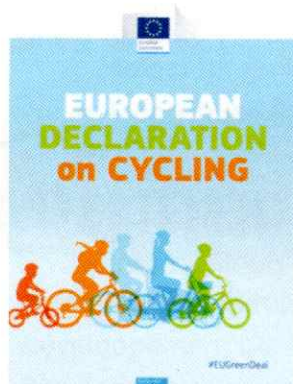
LE VÉLO en 2024

un mode de déplacement peu onéreux, bénéfique pour la santé et l'environnement



SYMBOLE DE MOBILITÉ DOUCE

- Le vélo est un atout au service de la transition écologique
- Pour réduire notre empreinte carbone
- Plus rapide que les autres modes de transport sur de courtes distances
- Un moyen de transport pour les activités de la vie quotidienne
- Un mode de déplacement accessible à tous avec le vélo à assistance électrique



**2024 : ANNÉE
EUROPÉENNE DU
VÉLO**



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SYMBOLE DE MOBILITÉ ACTIVE ET D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- Un mode de transport favorable pour la santé et l'environnement
- Un outil de prévention et de promotion de la santé
- Pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique
- Le vélo permet de pratiquer une activité physique régulière
- Pour un bien-être complet : physique, mental et social



**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET
SPORTIVE = GRANDE CAUSE NATIONALE 2024**



LE SAVOIR ROULER À VÉLO



Le dispositif "Savoir Roler à Vélo" permet de porter une mesure du Comité Interministériel à la Sécurité Routière, présidé par le Premier ministre, qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie et en sécurité pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été réaffirmée par le Gouvernement dans le cadre du Plan Vélo & Marche 2023-2027.



OBJECTIFS

En 10 heures, le "Savoir Roler à Vélo" (SRAV) permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome pour effectuer ses trajets à vélo
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique

Ce dispositif vise à transmettre la "culture du vélo", pour favoriser un mode de transport favorable à leur santé et à l'environnement.

MISE EN ŒUVRE D'UN CYCLE : 10H, 3 ÉTAPES



Le SRAV peut être mis en oeuvre dans toute structure accueillant un public enfant et dans tous les temps de vie de l'enfant : scolaire, péri-scolaire ou extra-scolaire.

- 1 SAVOIR PÉDALER** : Maîtriser les fondamentaux du vélo
 - en milieu sécurisé, type cour d'école - piloter son vélo : pédaler, tourner, freiner
- 2 SAVOIR CIRCULER** : Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé
 - rouler en groupe, communiquer, découvrir les panneaux du code de la route
- 3 SAVOIR ROULER A VÉLO** : Circuler en situation réelle
 - apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique

A la fin des 3 blocs, l'enfant reçoit une attestation officielle et un livret du cycliste.



MATÉRIEL ET ENCADREMENT

Tout le matériel nécessaire peut être fourni par le comité :

- un vélo et un casque par enfant
- matériel sportif et panneaux de signalisation
- un gilet réfléchissant
- kit réparation
- livrets et attestations
- ➕ véhicule et remorque

Pour l'encadrement du SRAV, l'intervenant(e) est titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif et formé au SRAV. Le taux d'encadrement est d'un intervenant agréé et l'enseignant(e) pour 24 enfants.

**LE SAVOIR
ROULER À
VELO**



POUR CONSTRUIRE LE CITOYEN DE DEMAIN

Circuler à vélo en sécurité et en autonomie dès l'enfance contribue aux apprentissages fondamentaux et à la formation du citoyen de demain. L'objectif est de construire une culture commune dans une société organisée avec le développement de la pensée personnelle (le vélo comme mode de vie sain) et de la pensée collective (le vélo comme mode de vie éthique et responsable). Rendre accessible la pratique du vélo dynamise le développement des mobilités actives et contribue à reconnaître l'usage du vélo comme mode de déplacement vertueux.



VALEURS MORALES ET SOCIALES : LE VIVRE ENSEMBLE

- Respect des règles de conduite précises et les règles essentielles de sécurité
- Rendre responsable : respect de soi-même et d'autrui
- Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe
- Contribuer à l'égalité des chances

COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE



- Permettre à l'enfant de devenir acteur de la transition écologique et du développement durable
- Développer un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé avec une attitude raisonnée fondée sur la connaissance
- Mettre en pratique les notions de gestion responsable de l'environnement par des actions simples individuelles et collectives (aller encore plus loin que les "éco-gestes")
- Comprendre et sensibiliser au rôle des individus dans l'environnement : déplacements, qualité de l'air, ré-emploi, recyclage, entretien de son matériel, remise en état
- Éducation à la mobilité douce pour modifier nos modes de vie



CULTURE DE LA RÈGLE ET DU DROIT

- Appliquer et respecter les règles communes et de vie collective
- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi : comprendre pourquoi sont élaborées les règles
- Comprendre le rapport entre les règles et les valeurs
- Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser
- Développement des connaissances intuitives sociales : règles, conventions et usages

**LE SAVOIR
ROULER À
VELO**



CONTRIBUE AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX ET À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'usage du vélo lors de déplacements réguliers est un excellent moyen pour lutter contre la sédentarité. Le vélo devient un outil simple et efficace de préservation de sa santé par la pratique d'une activité physique régulière. Ce dispositif permet de rendre l'enfant responsable de sa sécurité et de celle des autres, ainsi que de le rendre autonome en lui offrant la possibilité d'aller et venir seul à moindre coût. Former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble.



DÉVELOPPEMENT MOTEUR, PHYSIQUE ET MENTAL

- Développement des aptitudes physiques : endurance, coordination, résistance, vitesse, équilibre
- Apprentissage des habiletés motrices essentielles à la pratique du vélo
- Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices
- Appréhender et connaître ses limites : ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques
- Développement de l'estime de soi et de la confiance en soi : autonomie, prise de décision

S'APPROPRIER UNE CULTURE PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie à des fins de santé et de bien-être
- Reconnaître une situation à risque
- Développement de ses connaissances intuitives physiques : connaissance de son corps, des mouvements, automatismes



SE SITUER DANS L'ESPACE ET LE TEMPS

- Se repérer, s'orienter et se situer dans un espace géographique et son environnement proche
- S'engager sans appréhender pour se déplacer dans différents environnements
- Apprendre à évaluer le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes
- Promouvoir son territoire
- Lire des plans et se repérer sur des cartes



LE SAVOIR ROULER À VÉLO

COÛT DU PROGRAMME



Le coût du programme dépend du nombre d'enfants participants et de la structure demandeuse.

Le coût est donc variable mais en moyenne au niveau national, le coût s'élève à 50 € par enfant en comptant : les vélos, les casques, les gilets réfléchissants, kit panneaux de signalisation, kit petit matériel sportif, livrets et attestations, éducateur/éducatrice agréé/e, frais de déplacement

COÛT POUR LA COLLECTIVITÉ

Opération clé en main pour 650€ !

Le coût total d'un cycle Savoir Rouler à Vélo est de 1 300€ avec un remboursement de 50% par Génération Vélo. Le coût réel pour la collectivité s'élève donc à 650€ pour une formation clé en main avec le matériel, l'éducateur/trice qualifié/e, les attestations et les livrets pédagogiques.

AUTRE POSSIBILITÉ DE FINANCEMENTS

- Politique Cyclable
 - du Département : Certains Départements financent une partie des cycles Savoir Rouler à Vélo, à l'image du Département de Maine-et-Loire (30% pris en charge). Cependant, le Département de la Côte d'Or ne semble pas s'orienter dans cette direction.
 - Communauté de Communes
 - Fonds Européens
- Sponsoring ou mécénat : Les entreprises peuvent participer financièrement pour participer à un projet de mobilité active et concourir à l'autonomie des enfants de leur territoire. *définiocalisation 60%*
- Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière : voir le prochain Appel à Projet pour 2024.

SAVOIR ROULER À VÉLO

Avec l'Association des Maires
Ruraux de la Côte d'Or



COMITÉ DE CÔTE D'OR DE
CYCLISME

Romane PETIT

06 87 57 23 53

romane.petit.ffc21@gmail.com